

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 JANVIER 2003

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant les procurations suivantes :

- Mme VINCENT pouvoir à Mme FORIN
- Mme GENAIN pouvoir à Mr VAUCLIN

Absente : Melle BEQUET

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

N°542 - AVANCES SUR SUBVENTIONS : Rapporteur Mr DURAND

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (sauf Mr CASNA qui ne prend part au vote) autorise les avances sur subventions 2003 suivantes :

- OFFICE DU TOURISME	16 000 €
- VILLERS ANIMATION	31 000 €
- RALLYE DE LA COTE FLEURIE	763 €

N°543 - OUVERTURES DE CREDITS : Rapport Mr MENTRE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise les ouvertures de crédits suivantes :

- Op 0102 – Acquisition d'œuvres d'art – cpte 2261	17.300 €
- Op 0202 – Aménagements des rues piétonnes et annexes – cpte 2315	400.000 €
- Op 0201 – Acquisition de matériels – cpte 21	38.000 €

N°544 - MODIFICATIONS DES STATUTS DU SDEC : Rapporteur Mr PAQUET

Les dispositions législatives et, en particulier, la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, et les nouvelles dispositions introduites dans le Code Général des Collectivités Territoriales par la loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, nécessitent que les statuts du SDEC – Syndicat Départemental d'Electricité et d'Equipement du Calvados – dont notre Commune est adhérente, soient actualisés. Les conclusions du rapport 2001 de la Cour des Comptes confirment également cette nécessité par une clarification des compétences exercées par les syndicats d'électricité.

Lors de son Assemblée Générale du 4 Octobre 2002, le comité syndical du SDEC, à l'unanimité, a adopté de nouveaux statuts pour le SDEC. Conformément aux dispositions visées à l'article L5211.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer sur les statuts proposés.

La principale modification concerne l'exercice d'une compétence à la carte à savoir : l'éclairage public/l'information géographique/réseaux et infrastructures de communication.

En tout état de cause, les réseaux restent dans le patrimoine communal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte ces nouveaux statuts compte tenu que les réseaux restent dans le patrimoine communal et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°545 - TARIFS PLAGE 2003 : Rapporteur Mr AUBIN

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité fixe les tarifs Plage 2003 suivants :

<u>PLAGE</u>	ANNEE 2002	PROPOSITION 2003
<u>Parasol</u> : 1 jour	6.60 €	6.70 €
2 jours	12.70 €	13.00 €
3 jours	18.80 €	19.00 €
4 jours	24.90 €	25.00 €
5 jours	29.90 €	30.00 €
6 jours	35.00 €	35.00 €
7 jours	39.50 €	40.00 €
8 jours	43.90 €	44.00 €
9 jours	48.00 €	48.00 €
10 jours	51.65 €	52.00€
11 jours	55.00 €	56.00 €
12 jours	57.90 €	59.00 €
13 jours	60.70 €	62.00 €
14 jours	63.35 €	65.00 €
15 jours	66.00 €	68.00 €
16 jours	68.50 €	70.00 €
17 jours	70.80 €	72.00 €
18 jours	73.10 €	74.00 €
19 jours	75.25 €	76.00 €
20 jours	77.40 €	78.00 €
21 jours	79.35 €	80.00 €
22 jours	81.20 €	82.00 €
23 jours	82.80 €	84.00 €
24 jours	84.50 €	86.00 €
25 jours	86.10 €	88.00 €
26 jours	87.60 €	90.00 €
27 jours	89.10 €	92.00 €
28 jours	90.60 €	94.00 €
29 jours	92.05 €	96.00 €
30 jours	93.55 €	98.00 €
31 jours	95.00 €	100.00 €
<u>Cabines</u> : journée	9.00 €	9.00 €
Semaine	46.65 €	50.00 €

Quinzaine	86.00 €	90.00 €
Mois	140.00 €	145.00 €
Saison	308.50 €	310.00 €
<u>Fauteuil</u> : Journée	1.85 €	2.00 €
Semaine	9.35 €	10.00 €
Quinzaine	15.55 €	16.00 €
Trois semaines	20.20 €	21.00 €
Mois	23.35 €	24.00 €
<u>Transat</u> : Journée	2.35 €	2.50 €
Semaine	12.45 €	13.00 €
Quinzaine	21.80 €	23.00 €
Trois semaines	31.10 €	32.00 €
Mois	37.30 €	40.00 €
<u>Transat avec bras</u> : Journée	3.10 €	3.20 €
Semaine	19.30 €	20.00 €
Quinzaine	31.10 €	32.00 €
3 semaines	38.90 €	40.00 €
Mois	43.55 €	45.00 €
<u>Transat allongé</u> : Journée	3.90 €	4.00 €
Semaine	21.00 €	22.00 €
Quinzaine	34.20 €	35.00 €
3 semaines	42.00 €	44.00 €
Mois	46.65 €	50.00 €

N°546 - IMPLANTATION DE SPIRAL II : Rapporteur Mr VAUCLIN

En Octobre 1997, le Conseil Régional avait sollicité tous les élus bas-normands et notamment les Maires pour les inviter à soutenir la candidature de la Basse-Normandie à l'accueil du Synchroton SOLEIL, grand équipement qui aurait, aux côtés du Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL) implanté à Caen, conforté la recherche régionale.

Mais le SOLEIL a été implanté en région Ile de France.

Suite à la demande du Conseil Régional, formulée auprès du Président Maurice DROULIN, le Conseil Economique et Social Régional a réalisé récemment un rapport et adopté un avis à l'unanimité qui mettent en évidence la nécessité de prévoir dès à présent une extension de l'équipement SPIRAL récemment installé au GANIL (Système de production d'Ions Radioactifs en Ligne). Dénommée SPIRAL II, cette extension permettra de donner plus de chance à Caen d'accueillir un autre très grand équipement **de niveau européen** en matière de physique nucléaire : EURISOL.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, soutient cette action d'implantation extension et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

La séance est levée à 21 H 20